

COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 7
Absents : 1
Votants : 28
Pour : 28

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 22 janvier 2015

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Philippe STREMLER, Alain AUBERT, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALLES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Carine PAILLAS à Thierry LAZZAROTTO, Andrée ESCAICH à Michel PASDELOUP, Bernadette SERRES à Marie-Ange KOFFEL, Corine CORDELIER à Alain PACE, Nicole CHAUVET à Geneviève FABRE, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA, Jennifer DURAND à Elisabeth DELEUIL.

ABSENTE : Eva FLORES

Secrétaire de séance : Bruno BENOIST

N° 4283

OBJET :

**Modification des
statuts du SIAH**

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée du Touch et de ses affluents a modifié ses statuts par délibération en date du 21 novembre 2014 pour rendre possible l'élection des membres du bureau.

L'article 6 est ainsi complété : « Le bureau est composé d'un président, un ou plusieurs vice-présidents et un ou plusieurs membres. « Le nombre des vice-présidents et des membres du bureau est déterminé par l'organe délibérant. »

Il est demandé aux Conseils municipaux des Communes membres de se prononcer sur cette modification des statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la modification de l'article 6 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée du Touch et de ses affluents, telle qu'elle est précisée ci-dessus.

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le : 17 FEV. 2015

Affiché
le : 17 FEV. 2015

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 30 janvier 2015

